

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1202

Artikel: Météo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déchets toxiques: Concurrence déloyale

(jd) Trop longtemps la Suisse a résolu le problème des déchets toxiques en les exportant. L'établissement de règles internationales et la réticence croissante de certains pays à remplir la fonction de poubelle industrielle ont conduit la Confédération à élaborer une conception pour l'élimination des déchets qu'on appelle pudiquement spéciaux.

Mais voilà, les installations construites à grands frais dans ce but – notamment à Dottikon (Argovie) et à Bâle – ne tournent pas à plein régime et ne sont donc pas rentables. Le volume des déchets à traiter n'a pas augmenté dans les proportions prévues: une partie de la production industrielle a émigré à l'étranger et les processus de fabrication ont été optimisés pour des raisons économiques. Et depuis quelques années, les cimenteries acceptent volontiers toutes sortes de déchets, y compris hautement toxiques, pour alimenter leurs fours. Leur destruction est garantie par la très haute température qui règne dans ces fours. La combustion des huiles usées, des vieux pneus, des déchets de bois et des boues d'épuration représente aujourd'hui quelque 15% des besoins énergétiques de l'industrie cimentière. Solution écologiquement raisonnable puisqu'elle permet d'économiser des combustibles fossiles.

Les exploitants des usines d'incinération de déchets toxiques ne voient pas cette concurrence d'un bon œil. D'autant moins qu'ils sont soumis à des normes d'émission très sévères, ce qui n'est pas le cas des cimenteries. En effet, l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air autorise ces dernières à émettre dix fois plus d'oxydes de soufre et d'azote que les incinérateurs de déchets spéciaux. A l'origine, ce traitement de faveur vise à préserver la capacité concurrentielle du ciment helvétique. Est-il toujours justifié aujourd'hui, alors que les cimenteries se sont trouvées une vocation d'incinération?

Il faudra bien que la Confédération adopte une politique cohérente en la matière: soit réserver la destruction des déchets toxiques aux installations spécialement conçues à cet effet, soit libéraliser le traitement de ces déchets, mais en veillant à ce que tous les opérateurs soient traités de manière équitable. ■

MÉTÉO

L'Institut Suisse de Météorologie cherche des personnes prêtes à tenir un journal de l'influence du temps sur leur comportement. Il faudrait une centaine de volontaires. Comme à notre connaissance l'information n'a paru que dans le *Tages Anzeiger*, s'agit-il d'une enquête limitée à la région zurichoise? ■

Souvenez-vous de la taxe occulte!

(ag) On n'a pas tout à fait oublié l'argumentaire qui a accompagné la votation sur la TVA.

L'industrie d'exportation n'était pas en mesure de se faire rembourser l'Icha qui avait frappé ses investissements. Le prix des marchandises envoyées hors de nos frontières en était alourdi. L'obstacle était d'importance, chiffré en milliards. Il fallait d'urgence supprimer cette distorsion de concurrence, puisque les industries étrangères peuvent, elles, obtenir cette rétrocession.

1994 aura donc été la dernière année de la taxe occulte suisse. Cela n'a pas empêché l'industrie d'exportation d'obtenir des résultats remarquables (+ 3%) en franchissant largement la barre des 100 milliards. ■

Quatre chiffres qui en disent long

(ag) La population active occupée a diminué encore en 1994 de 1,5%. Le chômage a augmenté, lui, de 4,75%. Il en résulte que la productivité du travail a crû de manière nette: + 3,25%, ce que reflète aussi la production industrielle: + 8%.

Le redressement économique est à ce prix, nous dit-on. Produire plus avec moins de force de travail. Mais les personnes dont l'emploi est supprimé sont transférées à l'ensemble de la société pour leur prise en charge.

Les entreprises ne peuvent pas se désintéresser de cette «externalisation» de leurs coûts de production. D'où leur obligation morale d'être partenaires dans des mesures correctives. ■

EN BREF

Un Conseil de la Regio Basilensis vient de se constituer malgré l'absence d'une structure juridique. Il comprend des représentants des trois pays participants, l'Allemagne, la France et la Suisse, au niveau des districts, des cantons, des universités, des villes. C'est pourquoi Delémont en fait partie. Un comité coiffe le Conseil.

Le syndicat SSP/VPOD connaît le livre d'Osborne/Gaebler *Reinventing Government*. Il est mentionné dans la bibliographie du document *Pour des services publics performants et peu onéreux*. La question sera traitée au Congrès fédératif de Lausanne.

Les détournements de lignes téléphoniques sont-ils plus nombreux que l'on pense? Une Communauté d'intérêt des victimes du téléphone s'est fondée, à Kreuzlingen. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Pierre Imhof (pi)
Christian Ogay (cog)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Michel Glardon
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9